

Avis d'enquête

DEPARTEMENT DE LA JEUNESSE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SECURITE

Communes de Chavannes-des-Bois, Commugny, Chavannes-de-Bogis, Bogis-Bossey et Crassier

Projet de classement des marais de la haute-Versoix et Abrogation partielle des plans d'extension cantonaux n°180, 182 et 183

Conformément aux dispositions de la loi du 30 août 2022 sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP), le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES) soumet à l'enquête publique le projet de classement des marais de la haute-Versoix. Il soumet en parallèle à l'enquête publique l'abrogation des plans d'extension cantonaux n°180, 182 et 183 dans le périmètre de la décision de classement.

Les pièces relatives à ces enquêtes sont déposées aux greffes des communes de Chavannes-des-Bois, Commugny, Chavannes-de-Bogis, Bogis-Bossey et Crassier **du 20 juin au 20 août 2026 inclus**. Elles sont consultables aux horaires d'ouverture suivants :

	Chavannes-des-Bois	Commugny	Chavannes-de-Bogis	Bogis-Bossey	Crassier
Lundi	Fermé	08h30 à 11h30 14h00 à 17h00	08h15 à 11h30	Sur rendez-vous	Fermé
Mardi	14h00-18h00	07h30 à 11h30	Fermé		17h00 - 19h00
Mercredi	08h30-12h00	08h30 à 11h30	08h15 à 11h30		09h00 - 11h00
Jeudi	07h30-11h30	07h30 à 11h30	08h15 à 11h30		09h00 - 11h00
Vendredi	Fermé	Fermé	08h15 à 11h30		Fermé

Elles sont également disponibles sous format électronique sur le site de l'Etat de Vaud, à l'adresse : <https://www.vd.ch/environnement/biodiversite-et-paysage>

Les observations et oppositions doivent être contresignées sur la feuille d'enquête ou adressées, par écrit, à la Municipalité d'une des communes concernées dans le délai indiqué.